Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 6 (1933-1938)

Heft: 1

Artikel: L'inscription commémorative des événements de 1535

Autor: Gardy, Frédéric

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1002585

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INSCRIPTION COMMÉMORATIVE DES ÉVÉNEMENTS DE 1535

par

Frédéric GARDY.

L'inscription latine gravée au XVIe siècle en commémoration des événements de 1535 a fait déjà, au cours des siècles, l'objet de plusieurs études et de fréquentes citations. Cependant son histoire définitive n'a pas encore été écrite; notre but est d'apporter quelques éléments nouveaux d'information à son sujet.

Laissant de côté les renseignements incomplets, fantaisistes ou inexacts fournis par les historiens anciens, Leti [1], Spon [2] et d'autres, et par plusieurs d'entre les modernes, nous nous bornerons à résumer les informations contenues dans une communication faite en 1879 à la Société d'histoire de Genève par Th. Dufour [3] et résumée par M. W. Deonna dans son étude sur les *Pierres sculptées de la vieille Genève* [4].

Rappelons tout d'abord que le texte de l'inscription *(pl. I)*, traduit librement, dit ceci: «En 1535, après la destruction de la tyrannie de l'Antéchrist romain et l'abolition des superstitions, la sainte religion de Christ a été ramenée ici à sa pureté véritable, l'Eglise rétablie en un meilleur ordre par un singulier

[1] T. II, p. 570. — Toutes les références se rapportent à la Bibliographie, à la fin de l'article.

[2] T. I, p. 272.

[3] Cette communication est restée inédite, mais les notes de l'auteur ont été conservées; elles se trouvent aux Archives d'Etat (mss. Th. Dufour, n° 6; voir *B.H.G.*, V, p. 61.)

[4] Voir aussi DOUMERGUE, p. 145.

bienfait de Dieu, et, une fois ses ennemis repoussés et mis en fuite, notre ville a reconquis la liberté suprême par un miracle étonnant. C'est pourquoi le Sénat et le peuple genevois ont fait ériger ce monument en cet endroit, pour en perpétuer le souvenir et pour témoigner de leur reconnaissance envers Dieu. »

Th. Dufour a établi, d'après des extraits des Registres du Conseil, que cette inscription avait été gravée sous deux formes: l'une sur pierre, fixée à la porte de la Corraterie, l'autre sur cuivre, encastrée dans le mur extérieur de la Maison de Ville, à côté de la porte d'entrée, et que toutes deux avaient été placées en 1558[1]. Th. Dufour en tirait cette conclusion que l'auteur de l'inscription ne pouvait être que Calvin, celui-ci étant le seul qui fût capable, à cette époque, d'écrire en aussi bon latin. De plus, faisant allusion à un texte donné par J.-A. Gautier[2] et reproduit par Grenus[3], il ajoutait que l'inscription destinée à commémorer les événements de 1555 n'avaient jamais existé que dans l'imagination de nos historiens. Ces événements de 1555, c'était la « sédition » du 16 Mai, fomentée par Ami Perrin contre le gouvernement à la dévotion de Calvin, sédition réprimée avec une sévérité excessive.

Camille Martin a donné à deux reprises le texte de l'inscription[4].

Plus récemment, M. W. Deonna, qui a aussi utilisé les notes de Dufour, a donné des indications exactes sur les divers emplacements occupés par les deux monuments[5].

[1] « De faire épitaphes de la délivrance de ceste ville vers la porte de la Corraterie et aussi de la sédition et délivrance d'ycelle a esté parlé, et est arresté qu'il soit fait en cuivre pour estre bien cogneu et pour future mémoire des grâces de Dieu, et qu'on en laisse la charge au Sr thésaurier Migerand. » (R. C., vol. 54, f° 196 v°, 27 mai 1558).

« Du tableau d'ærain pour mémoire de la délivrance de l'an 1535. Icy est parlé où il debvra estre mys et est arresté que d'autant que c'est une mémoire des graces de Dieu qu'il soit mys au devant de la maison de la ville sus le colier. » (Reg. du Conseil, vol. 54, f° 284, 13 septembre 1558).

[2] Extraits des Registres, t. II, p. 400.

[3] P. 25-26.

[4] *Maison de Ville*, p. 122. — *Saint-Pierre*, p. 164-165. Dans ce dernier ouvrage, le texte de l'inscription contient une erreur à l'avant-dernière ligne (*ergo gratitudinem* au lieu de : *erga Deum gratitudinem*).

[5] *Pierres sculptées*, p. 400 et suiv., n°s 1035 et 1036.

Mais le problème du rédacteur n'a pas été résolu jusqu'ici. Or, nous avons retrouvé récemment, dans les papiers d'Antoine Froment légués il y a une soixantaine d'années à la Bibliothèque de Genève par le Dr Coindet, un dossier relatif à cette inscription qui apporte des éléments nouveaux et permet de préciser certains points.

Chose curieuse, Th. Dufour, qui en a eu connaissance [1] — certainement, il est vrai, après sa communication — ne semble pas l'avoir étudié et en tous cas n'en a pas fait usage.

Ce dossier consiste en une série de brouillons [2], qui montrent par quelles phases successives a passé le travail du rédacteur. Ils sont pour la plupart, sinon tous, de la main de Froment. Les uns sont en français, d'autres en latin, d'autres dans les deux langues.

Les uns — les plus nombreux [3] — rappellent plusieurs dates mémorables. Sous le titre de: « Les 4 graces speciales que Dieu a faictes entre aultres a Geneve », l'auteur énumère, sous diverses formes, les faits suivants, qui ont marqué « de dix en dix ans » l'histoire de notre cité:

1525. Genève repoussa la servitude que le duc de Savoie voulait lui imposer; les Mamelus furent chassés.

1535. La tyrannie de l'Antéchrist de Rome fut écartée, la religion chrétienne rétablie et la ville recouvra sa liberté.

1545. Dieu fit cesser la famine et la peste.

1555. Le 16 Mai, la sédition soulevée par de mauvais citoyens a échoué et les gens de bien ont été sauvés.

Cette énumération est suivie de cette conclusion: C'est pourquoi les sénateurs et le peuple de Genève ont fait placer ce monument en cet endroit en témoignage d'une si admirable bonté de Dieu, « affin que tous ceulx qui marcheront en ceste montée [4] (ceste année commencée [5]) tant aysée, et sur tous les

[1] Il mentionne dans ses notes ce dossier, qui est placé dans une chemise sur laquelle il a écrit lui-même: « Dossier de l'inscription commémorative des événements de 1535. »

[2] Il y en a onze en tout.

[3] Il y en a six : deux en français, deux en latin et deux dans les deux langues.

[4] Le texte latin correspondant emploie l'expression « *cochlea* », litt. colimaçon, par extension : escalier en colimaçon, en spirale.

[5] Texte latin : « *hoc anno* 1555 ».

seigneurs sindiques, conseilliers et généralement tous ceulx qui ayment la transquillité de ceste cité, ilz en rendent graces perpétuelles à Dieu ».

L'une des variantes en deux langues porte de nombreuses corrections d'une autre main, que nous n'avons pu identifier. Ce n'est ni celle de Calvin, ni celle de Farel.

Nous trouvons dans une autre variante l'expression « auguenotz », « ainsi appellés qui maintenoient les libertés et franchises de la ville ».

Dans deux autres brouillons, les trois dates les plus récentes sont seules rappelées; il n'est plus question de 1525. Il ne s'agit que des « troys entre autres mervelleuses graces que Dieu noz a faictes en ces derniers ans ». Les faits y sont exposés plus sommairement.

Ces divers projets de rédaction n'ont pas été retenus, sans doute parce que l'inscription eût été trop longue. Mais ils expliquent l'origine de l'assertion de certains historiens, qui ont dit que l'inscription était destinée à commémorer la sédition de 1555. Elle n'est pas née, comme le croyait Th. Dufour, dans leur imagination. Les Genevois du XVIe siècle avaient bien songé tout d'abord à rappeler cet événement.

Bien qu'aucun indice externe ne nous aide à reconstituer la succession chronologique des brouillons de Froment, celle-ci se déduit logiquement. L'auteur, suivant sans doute les conseils et les instructions qui lui étaient donnés, a été amené à simplifier peu à peu le projet primitif, pour ne plus conserver, en dernier lieu, que le fait le plus saillant: celui de 1535.

Trois des rédactions se rapprochent en effet de plus en plus du texte adopté définitivement, où il n'est fait allusion qu'aux événements de 1535. Dans deux cependant, on trouve encore, à la fin, la mention de la sédition de 1555, jusqu'à ce qu'enfin une de ces minutes *(fig. 1)*, très probablement de la main de Froment, donne, à de très petites variantes près, le texte de l'inscription tel qu'il fut gravé. Il est probable que c'est pour des motifs politiques et pour ne pas perpétuer le souvenir de funestes dissensions que le Conseil renonça à mentionner la sédition de 1555.

Enfin, le dossier contient encore une maquette de l'inscription

(fig. 2), écrite en belles capitales, destinée évidemment à servir de modèle au graveur, mais dont le texte n'est pas identique au texte gravé. La principale différence consiste dans la suppression du dernier membre de phrase: « ac omnes qui

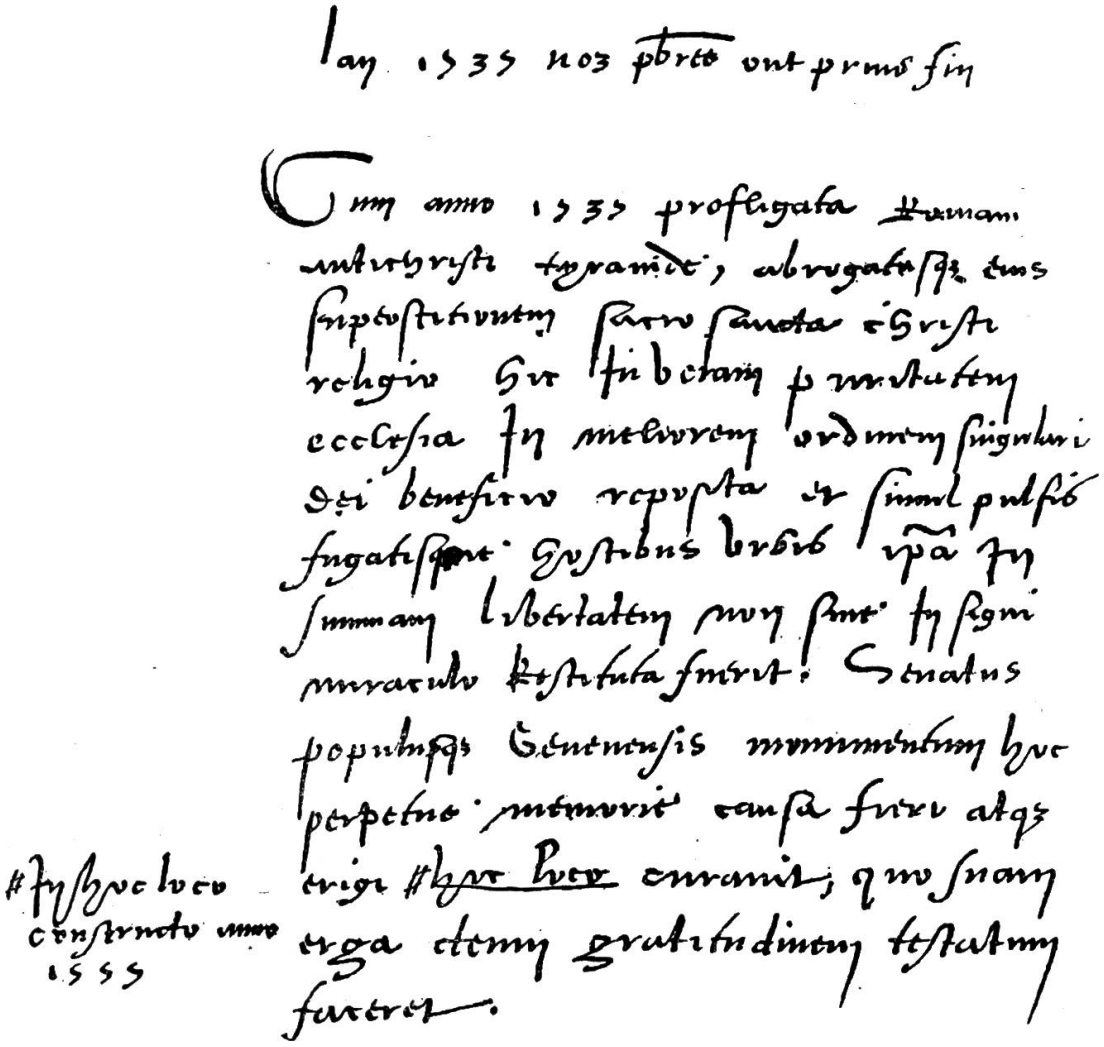

Fig. 1.

promontorium hoc anno M.D.LV. erectum accesserint, Deum glorificent », suppression qui s'explique très bien par les raisons que nous allons exposer tout à l'heure [1].

[1] Pour être complet, ajoutons qu'aux brouillons de Froment se trouve joint un fragment de onze lignes, de la même main qui a corrigé un des brouillons, et qui donne une variante en français de la partie de l'inscription relative à l'érection du monument.

Deux constatations se dégagent de l'examen de ces brouillons. La première, c'est qu'ils ont été rédigés en 1555. Dans presque tous en effet, deux faits précis sont indiqués comme s'étant passés cette année-là: la sédition du 16 Mai et la construction de la rampe de la Maison de Ville, commencée et exécutée en

QVVM ANNO M. D. XXXV. GENEVAE, PROFLIGATA ROMANI ANTICHRISTI TYRANNIDE, ABROGATISQVE EIVS SVPERSTITIONIBVS, SACROSANCTA CHRISTI RELIGIO HIC IN IPSAM PVRITATEM RESTITVTA, ECCLESIASTICVS ORDO SINGVLARI DEI BENEFICIO QVAM OPTIME CONSTITVTVS, ET SIMVL PVLSIS FVGATISQVE HOSTIBVS VRBIS, IPSA IN SVMMAM LIBERTATEM NON SINE INSIGNI MIRACVLO VINDICATA FVERIT: SENATVS, POPVLVSQVE GENEVENSIS MONVMENTVM HOC, PERPETVAE MEMORIAE CAVSA FIERI, ATQVE ERIGI HOC IN LOCO CVRAVIT, QVO SVAM ERGA DEVM GRATITVDINEM TESTATAM FACERET, AC OMNES QVI PROMONTORIVM HOC ANNO M. D. LV. ERECTVM ACCESSERINT, DEVM GLORIFICENT.

FIG. 2.

partie dans le courant de l'année 1555 [1]. On peut même fixer plus exactement l'époque de la rédaction de ces projets et dire qu'ils sont de la fin de l'année 1555.

[1] MARTIN, *Maison de Ville*, p. 75 et suiv.

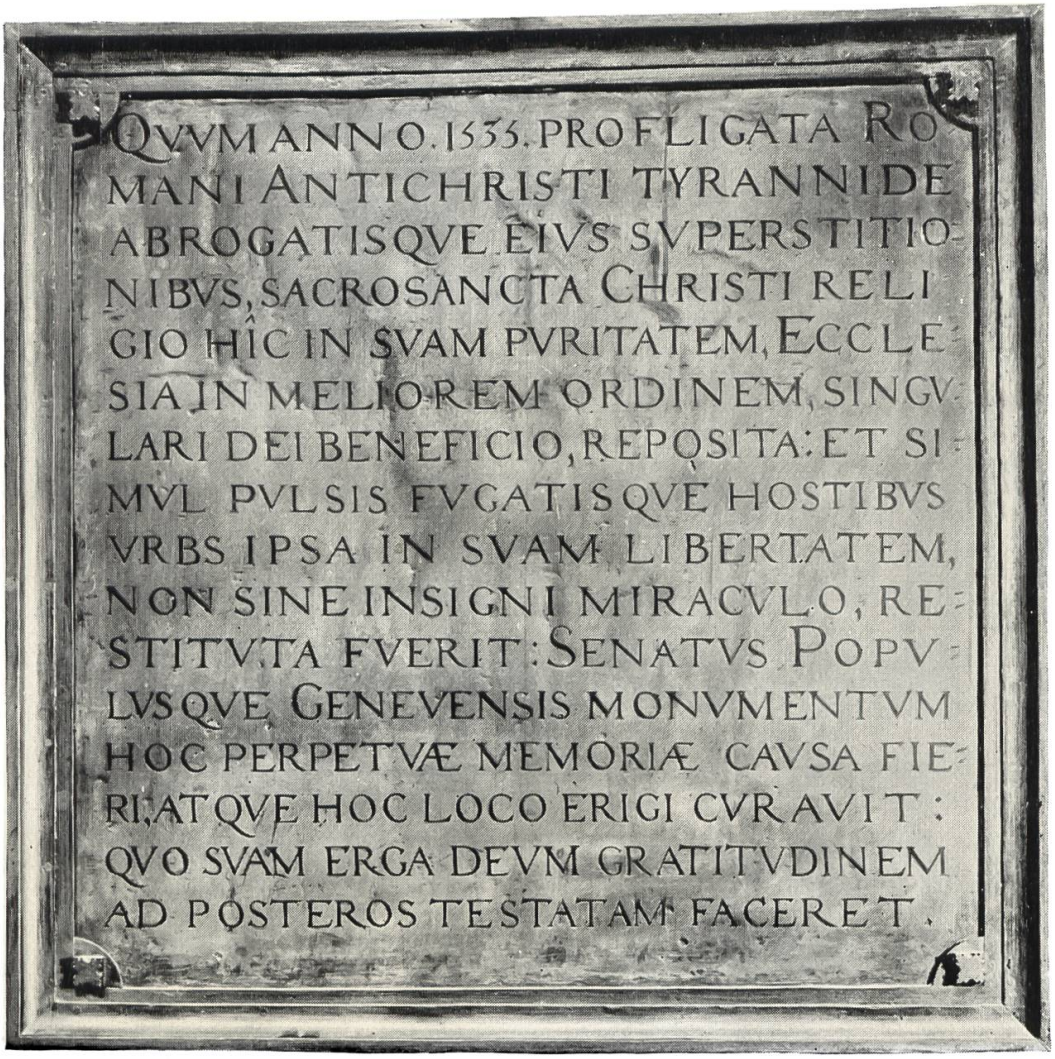

Planche I. — Inscription commémorative des événements de 1535.

La seconde constatation, c'est que, à ce moment-là, on avait l'intention de placer la plaque gravée au bas de la rampe, et non pas contre la façade de la Maison de Ville.

Nous avons vu, d'autre part, que la plaque de cuivre n'a été gravée qu'en 1558 et placée en septembre de cette année-là sur la façade de la Maison de Ville [1].

Aucun document n'a été retrouvé jusqu'à présent qui nous explique le long intervalle — trois ans — écoulé entre la rédaction et la gravure de l'inscription, et l'on en est réduit aux conjectures. Il est plus facile de trouver le motif pour lequel on a renoncé à l'emplacement primitivement choisi; c'est sans doute parce que, dans l'intervalle, on avait construit un portique au bas de la rampe, portique qui existe encore et qui porte la date 1556. On aura jugé qu'il n'y avait plus de place favorable à l'insertion de la plaque commémorative.

Les documents que nous avons examinés nous permettent d'élucider une question, celle de savoir à qui attribuer la rédaction de l'inscription. Il ne semble pas douteux, quand on examine les brouillons, que Froment en ait été, sinon le seul, du moins le principal rédacteur. Th. Dufour avait dit: ce ne peut être que Calvin, parce que Calvin était le seul à cette époque qui sût assez bien le latin. Mais il l'a dit avant d'avoir vu les papiers de Froment; et il ne faut pas oublier que Froment était notaire et devait posséder suffisamment le latin pour être capable de rédiger une inscription. D'ailleurs, certaines corrections, que nous avons mentionnées, indiquent qu'il fut aidé dans sa tâche. Il eut certainement des inspirateurs et des collaborateurs. Doit-on les chercher parmi les magistrats laïques ou parmi les ecclésiastiques ? Nous penchons pour les premiers. C'est le Conseil qui a décidé d'ériger ce monument, et il était le seul qui pût l'autoriser.

La concision extrême du procès-verbal du 27 mai 1558 [2], en même temps que son incorrection grammaticale, ne permet que des conjectures sur la discussion qui eut lieu au sein du Conseil;

[1] Après la reconstruction des façades de la Maison de Ville, en 1619, le « tableau » fut replacé « au mesme lieu où il estoit auparavant, près du portail de la Maison de Ville » (voir MARTIN, *Maison de Ville*, p. 87, note).

[2] Cf. ci-dessus, p. 50, n. 1.

le résultat, nous le connaissons. Le trésorier Migerand avait dû recevoir des instructions plus précises que le secrétaire d'Etat ne le laisse entendre, et c'est sans doute lui qui collabora avec Froment à la rédaction définitive.

Il reste à expliquer le passage des *Chroniques de Genève* de Michel Roset [1], relatif à notre inscription. A propos des événements de 1536, c'est-à-dire la libération, par les Bernois, du territoire environnant Genève et la dispersion des Peneysans, après avoir relaté les décisions prises le 6 février 1536, Roset ajoute: « Quelque temps après, le Conseil, pour souvenance de ceste délivrance, feit escrire en pierre sur la porte de la Corraterie, quand on l'édiffia, et despuis sur un tableau d'airain devant le portal de leur maison de ville ces paroles latines:... (suit le texte de l'inscription).

Il est singulier que Roset, qui était secrétaire d'Etat en 1558, ait employé une expression aussi vague pour désigner l'époque à laquelle furent érigés les monuments, et qu'il ait dit: « quelque temps après (1536) » alors qu'il s'était écoulé plus de vingt ans. D'autre part, il établit une distinction entre la date des deux monuments, celui de pierre et celui d'airain. Il est vrai que c'est le premier qui est mentionné dans le Registre du 27 mai 1558, et le second dans celui de septembre de la même année. Faut-il admettre que ce soit à cet intervalle de quatre mois que Roset fait allusion ?

Quoi qu'il en soit, il y a un fait à relever, c'est que les Genevois du XVIe siècle dataient de 1535, et non de 1536, l'introduction de la Réforme dans leur ville et leur libération politique. Nous sommes enclins aujourd'hui à accorder plus d'importance à la date du 21 mai 1536, parce que c'est ce jour-là que le peuple genevois, réuni en Conseil général, a solennellement approuvé le changement de religion [2]. Ce n'est qu'en 1536 aussi que les Genevois purent se dire vraiment débarrassés de leurs ennemis.

L'inscription sur pierre est conservée aujourd'hui au Musée

[1] P. 226.

[2] Voir Ch. Borgeaud, *Pages d'histoire nationale* (Genève, 1934, in-8), p. 65 et suiv.: « L'adoption de la Réforme par le peuple de Genève, 1536. »

d'Art et d'Histoire [1] et l'inscription sur cuivre, enlevée en 1798 de la façade de l'Hôtel-de-Ville, fut transportée d'abord à la Bibliothèque publique, dans les combles du bâtiment du Collège, à Saint-Antoine, puis, en 1835, dans la sacristie du temple de Saint-Pierre, où elle fut accompagnée d'une autre inscription sur marbre noir [2]. De là, ces deux inscriptions furent transportées en 1900 à leur emplacement actuel, dans le mur du collatéral nord du même temple [3].

BIBLIOGRAPHIE

I. — *Manuscrits.*

Papiers Froment (Bibliothèque publique et universitaire de Genève). — Notes de Th. Dufour, conservées aux Archives d'Etat, n° 6. — Extraits des Registres du Conseil de Genève, rédigés par J.-A. Gautier, t. II. (Bibliothèque de Genève, ms. inv. 1157).

II. — *Imprimés.*

ROSET, Michel. Les Chroniques de Genève, publ. par Henri Fazy. Genève, 1894. in-8.

LETI, Gregorio. Historia ginevrina. Amsterdam, 1686, 5 vol. in-12.

SPON, Jacob. Histoire de Genève, rectifiée et augmentée d'amples notes [par J.-A. Gautier]. Genève, 1730, 2 vol. in-4.

GRENUS. Fragments biographiques et historiques. Genève, 1815, in-8.

[1] DEONNA, *Pierres sculptées*, p. 401. — C'est un beau bloc de marbre qui mesure 1m94 de longueur, 81 cm. de hauteur et 15 cm. d'épaisseur. Le texte est identique à celui de la plaque de cuivre à deux petites variantes près : le mot *Romani* est abrégé en *Ro*, et l'expression « *in suam puritatem* » est remplacée par « *in veram puritatem* ». La hauteur des lettres est de 38 mm.

[2] Le texte en est reproduit par DOUMERGUE, p. 145-146, et par DEONNA, *Pierres sculptées*, p. 402, n° 1036.

[3] Eug. CHOISY, p. 3 et suiv.

CHOISY, Eugène. Rapport administratif présenté à la onzième assemblée générale de l'Association pour la restauration de Saint-Pierre, tenue le 28 mars 1901. Genève, 1901, in-8.

MARTIN, Camille. La Maison de Ville de Genève. Genève, 1906, in-4. (*M.D.G.*, série in-4, t. III.)

— Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève. Genève, 1910, in-fol.

DOUMERGUE, Emile. La Genève des Genevois. Genève, 1914, in-4.

DEONNA, Waldemar. Notre vieille Genève, dans : *Nos anciens et leurs œuvres,* 15me année, Genève, 1915, p. 110, nº 44.

— Pierres sculptées de la vieille Genève. Genève, 1929, in-4. (Extrait de *Genava.*)